

Discours de Hubert Védrine sur la réforme des institutions européennes et sur les relations franco-allemandes (Berlin, 9 mai 2001)

Légende: Le 9 mai 2001, Hubert Védrine, ministre français des Affaires étrangères, prononce devant la commission des Affaires européennes du Bundestag un discours dans lequel il critique les propositions allemandes de réforme des institutions communautaires et plaide pour le maintien d'un équilibre institutionnel dans l'Union européenne.

Source: Audition du ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine, par la Commission des Affaires européennes du Bundestag (Berlin, 9 mai 2001). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [13.09.2005]. Disponible sur

<http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=1&K=942571523&W=AUTEUR+PH+IS+%27v%E9drine%27+AND+DATE+%3D+%2709.05.2001%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

Copyright: (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

URL:

http://www.cvce.eu/obj/discours_de_hubert_vedrine_sur_la_reforme_des_institutions_europeennes_et_sur_les_relations_franco_allemandes_berlin_9_mai_2001-fr-fce716a1-2d8a-43cf-8065-3221a0abfc6d.html

Date de dernière mise à jour: 20/10/2012

Audition du ministre des Affaires étrangères, M. Hubert Védrine, par la Commission des Affaires européennes du Bundestag (Berlin, 9 mai 2001)

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres de la Commission des Affaires européennes,

Cher Joschka,
Je suis très heureux de pouvoir débattre avec vous aujourd'hui.

[...]

A la veille du grand élargissement, je suis plus convaincu que jamais qu'il n'y a pas d'alternative, ni pour la France, ni pour l'Allemagne, ni pour l'Europe, à une entente franco-allemande.

Nous avons pu mesurer, durant la présidence allemande de l'Union en 1999 comme durant la présidence française l'année dernière, combien il est devenu difficile de trouver par la négociation des solutions consensuelles à quinze sur des questions importantes, alors qu'un tel accord est pourtant une nécessité constitutionnelle et démocratique absolue. L'entente entre nos deux pays doit donc être lucide, concrète, loyale, fondée sur les réalités actuelles de nos deux pays et la vision de l'Europe telle que nous la voulons. Elle est exigeante, elle est irremplaçable ce qui ne signifie évidemment pas qu'elle soit exclusive ou suffisante. C'est pour toutes ces raisons qu'avec Joschka Fischer, nous nous sommes engagés avec conviction dans la redéfinition des relations franco-allemandes décidée par le chancelier, le président de la République et le Premier ministre le 31 janvier dernier en Alsace.

[...]

Bien sûr notre priorité, c'est le sens de notre Union, pourquoi nous sommes ensemble, nos objectifs, le contenu plus encore que le contenant. Le Premier ministre français s'exprimera bientôt sur l'un comme sur l'autre. Mais cet après-midi, je voudrais faire devant vous quelques réflexions sur les institutions.

- Notre point de départ, c'est que l'Union constitue déjà, en fait, une fédération d'Etats-nations. Elle combine des éléments fédéraux, dont l'euro sera l'expression la plus forte, et des nations souveraines qu'il n'est pas question de faire disparaître.

Ainsi, le problème n'est pas tant de savoir comment désigner notre projet européen, que de répondre à deux grandes questions : quelle doit être la répartition des compétences et des pouvoirs entre l'Europe et les Etats membres, entre la fédération et les nations ; comment organiser le pouvoir au niveau européen.

- A Nice, nous nous sommes fixés l'objectif ambitieux de nous mettre d'accord sur une répartition précise des pouvoirs et des compétences. La bonne répartition ne naîtra pas automatiquement des mots : fédération, constitution, subsidiarité, même s'ils expriment des orientations et des valeurs. En fait, chacun d'entre eux peut recouvrir des réalités très différentes. Ainsi, une Constitution peut aussi bien limiter les pouvoirs de la fédération que limiter ceux des entités fédérées. Le niveau fédéral peut intégrer un grand nombre ou très peu de politiques : celles-ci peuvent faire l'objet d'une intégration plus ou moins poussée. Ce sont des choix à faire, pas autoritairement dictés par les mots.

Enfin, toutes les politiques ne concernent pas nécessairement tous les Etats membres, et c'est un paramètre supplémentaire à considérer dans cette répartition des compétences. C'est par la négociation, et non par une tentative qui serait vaine d'appliquer des formules toutes faites, que nous devons trouver un équilibre.

- La réflexion sur l'organisation du pouvoir doit elle aussi partir de la réalité de l'Union et de ce qui a permis ses progrès : c'est l'équilibre du triangle institutionnel Conseil/Commission/Parlement, complété par la jurisprudence de la Cour de Justice qui forme le système communautaire et qui a donné à la construction européenne son dynamisme et son originalité et qui fait que nous sommes parvenus là où nous sommes aujourd'hui et que nous pouvons aller encore plus loin.

Le grand élargissement, qui est une mutation profonde de la construction européenne, implique-t-il une modification de ce système ? Je crois qu'il serait dangereux de rompre cet équilibre, qui a fait ses preuves.

Certes, il faudra sans doute renforcer le Parlement européen et la Commission et aller au-delà de ce que nous avons décidé à Nice. Pour ces deux institutions, les propositions dans ce sens sont déjà très nombreuses. A cet égard, même si, pour diverses raisons, la position de la France ne peut pas être la même, je salue la force de la contribution récente du SPD à ce débat.

Je relève, cependant, qu'elle romprait nettement l'équilibre au détriment du Conseil et des Etats membres. Je suis convaincu au contraire que toutes les institutions européennes devront être renforcées. Si on ne devait renforcer qu'un ou deux sommets de ce triangle, nous compromettrions l'efficacité d'un système qui a fait ses preuves et on irait très probablement vers un blocage entre le Quinze.

Je pense que plus nous renforcerons le Parlement et la Commission, moins nous devons réduire le Conseil au rôle d'une seconde chambre. Nous devons en réalité le renforcer et le moderniser, pour des raisons de légitimité, de représentativité politique et de démocratie comme pour des raisons d'efficacité.

- Nous devons aussi nous prononcer sur la manière dont les politiques européennes doivent être gérées. La règle commune est une gestion par la Commission, en conformité avec les règles fixées par le Conseil en accord avec le Parlement. Mais certaines politiques resteront, pour une durée indéterminée, gérées par les gouvernements ensemble. Cela ne signifie pas moins d'efficacité ou moins d'ambition, cela signifie que ces procédures intergouvernementales devront elles aussi être rénovées et modernisées.

Ayons, à ce stade, la franchise de reconnaître que les positions jusqu'ici exprimées en Europe sur la répartition des pouvoirs et la nature du pouvoir européen ne coïncident pas encore, du fait de leur richesse ou de leur diversité d'inspiration, mais soyons sûrs que nous aurons l'audace, l'inspiration et l'ambition nécessaire pour y parvenir, pour 2004.